



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de la culture SeCu  
Amt für Kultur KA

---

# Bourse Lombard Odier pour stage en institution



16.02.2022



Direction de la formation et des affaires culturelles **DFAC**  
Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten **BKAD**

# Pourquoi ?



Soutenir l'insertion professionnelle d'artistes jeunes diplômé-e-s dans le milieu des arts de la scène et de la musique qui ont été freiné-e-s par la pandémie de COVID

# Comment ?



Bourses pour des projets de **stages de 1 à 6 mois** dans des institutions culturelles professionnelles avec le soutien de la **Fondation Lombard Odier** :

- > Stage artistique
- > Administration culturelle
- > Production culturelle
- > Médiation
- > ...

# Qui ?

—

D'une part :

## **Artiste jeune diplômé-e fribourgeois-e**

- > D'origine fribourgeoise **et/ou** domicilié-e dans le canton depuis au moins 3 ans
- > Titulaire d'un bachelor ou master en arts de la scène ou musique (ou formation professionnalisante jugée équivalente). Attention, les artistes en cours de formation ne sont pas éligibles.
- > Diplômé-e en 2019, 2020 ou 2021

D'autre part, comme partenaire :

## **Institution culturelle fribourgeoise ou suisse**

- > Institution, entreprise, compagnie, etc., offrant des prestations professionnelles

# Quoi ?

—

La bourse couvrira :

> Un **salaire** pour le/la stagiaire (bases salariales des stagiaires de l'Etat, 2'500 CHF/mois avec un bachelor, 3'500 CHF/mois avec un master)

N.B. Des stages à temps partiel sont envisageables.

> Les **frais** spécifiques engagés par l'institution culturelle partenaire pour l'encadrement du/de la stagiaire (encadrement, matériel, etc.)

# Evaluation des candidatures

---

Les candidatures seront évaluées par un **jury** issu de la **commission des affaires culturelles** de l'Etat de Fribourg sur la base des critères suivants :

- a) Qualité et faisabilité du projet de stage
- b) Pertinence du stage pour le développement artistique et professionnel du/de la candidat-e
- c) Apport du stage en termes d'insertion professionnelle
- d) Apports et prestations de l'institution partenaire

# Postuler

---

## 1. Contact entre un-e stagiaire et une institution culturelle :

- > Elaboration d'un projet de stage **de 1 à 6 mois (fin en mars 2023 au plus tard)**
- > Signature par l'institution d'une lettre d'engagement en cas de soutien (lettre d'intention)

N.B. Une institution culturelle peut lancer un appel pour un stage.

## 2. Dépôt de la candidature sur le portail du SeCu **par le/la stagiaire** :

- > CV, diplômes
- > Description du projet et de l'institution partenaire
- > Lettre d'engagement/intention de l'institution partenaire
- > Calendrier
- > Budget

2 délais : **20 mars et 12 juin 2022**

[www.myfribourg-culture.ch](http://www.myfribourg-culture.ch)

→ «Mesures de soutien COVID»